

CONVOCATION à L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de L'AFAF

Clôture de l'exercice 2013

Conformément aux statuts en vigueur, les membres de "l'Association Française d'Agroforesterie" sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association qui aura lieu:

**Le 1er décembre 2014 à 17h30 à la Maison des Acteurs du Paris durable
21, rue des Blancs Manteaux – 75004 Paris**

ORDRE DU JOUR

- **Accueil des participants à partir de 16h30 :**
 - + Mise à jour et règlement des cotisations 2014 et adhésion pour l'année 2015.
 - + Emargement de la feuille de présence pour l'Assemblée Générale Ordinaire, remise des pouvoirs et vérification de la conformité des mandats.

- **Assemblée Générale Ordinaire à 17h30 :**
 - + Rapport moral
 - + Rapport d'activités
 - + Rapport financier et perspectives budgétaires
 - + Vote des rapports – décision de l'affectation du résultat de l'exercice 2013
 - + Actualités de l'association et débat d'orientation.
 - + Présentation des propositions de modifications du règlement intérieur et vote en vue de leur adoption.
 - + Présentation des candidats au Conseil d'administration
 - + Election du nouveau Conseil d'Administration
 - + Présentation d'un plan de financement pour la location de locaux, échanges et vote.

Le nouveau Conseil d'Administration se réunira dans les 4 semaines à la suite de l'Assemblée Générale pour l'élection du Bureau.



**NOTE DE PREPARATION A LA TENUE DES
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE:**

▪ **Concernant l'ordre du jour:**

Les personnes souhaitant inclure des points complémentaires à l'ordre du jour sont priées de se faire connaître auprès du Secrétariat de l'association, au plus tard 10 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, par courriel.

▪ **Cotisations :**

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation pourront voter. A partir du 1^{er} octobre 2014, les nouvelles adhésions sont considérées comme valables pour l'année 2015.

Cependant, les adhérents 2013 qui ne sont pas à jour de leur cotisation 2014 pourront renouveler leur adhésion jusqu'au début de l'Assemblée Générale.

▪ **Candidature au conseil d'administration:**

A l'occasion du renouvellement par tiers du Conseil d'Administration, tout adhérent à jour de sa cotisation en 2014 peut poser sa candidature pour une élection au Conseil d'Administration, ce jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association, en communiquant son acte de candidature par courriel.

▪ **Conditions de vote lors des assemblées générales:**

L'assemblée générale 2014 statue sur l'exercice 2013 et le prévisionnel 2014 : à ce titre, seuls les adhérents en 2013 et 2014 pourront voter pour l'adoption du bilan moral et du bilan financier.

La participation au débat d'orientation est possible pour tous les adhérents de l'association (2014 et 2015).

▪ **Pouvoirs :**

Pour les votes lors de l'assemblée générale, les adhérents empêchés pourront se faire représenter par un autre adhérent à jour de sa cotisation pour l'année 2013 ou 2014.

Chaque personne représente une voix lors des votes et ne peut bénéficier que de trois pouvoirs écrits.

A cette fin, vous devez compléter le pouvoir, dont le modèle est ci-joint, et le remettre à la personne qui vous représentera ou l'adresser au Secrétariat de l'association afin qu'il lui soit parvenu au plus tard le jour de la tenue de l'assemblée générale (contact : ambre.girou@agroforesterie.fr).

La liste des adhérents de l'Association Française d'Agroforesterie est à votre disposition sur simple demande pour vous permettre d'établir votre pouvoir.

Alain Canet,
Président de l'Association Française d'Agroforesterie



Pouvoir de représentation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Française d'Agroforesterie

**1^{er} décembre 2014 – Maison des Acteurs du Paris durable
21, rue des Blancs Manteaux – 75004 Paris**

Je soussigné(e).....domicilié(e) à donne par la présente pouvoir à M..... pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Française d'Agroforesterie le 1er décembre 2014 à 17h30 la Maison des Acteurs du Paris durable (Paris – 4^{ème} arrondissement).

En conséquence, M..... pourra émarger, prendre part à toute discussion et délibération, émettre tout avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, et généralement, faire le nécessaire.

Pour la personne empêchée :

- J'atteste à ce jour être adhérent de l'AFAF et à jour de mes cotisations au titre de l'année 2013
 J'atteste à ce jour être adhérent de l'AFAF et à jour de mes cotisations au titre de l'année 2014

Pour la personne qui représente :

- J'atteste à ce jour être adhérent de l'AFAF et à jour de mes cotisations au titre de l'année 2013
 J'atteste à ce jour être adhérent de l'AFAF et à jour de mes cotisations au titre de l'année 2014

Le présent pouvoir conservera ses effets pour tout autre assemblée appelée à délibérer sur le même ordre du jour, à défaut du quorum de la première assemblée.

Fait à

Le

SIGNATURES :

La personne qui donne son pouvoir :

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

La personne à qui le pouvoir est consenti :

Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation »